



MAIRIE de
MARIGNAC
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

Le 20

COMPTE-RENDU DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

1- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) pour la réfection du mur de pierres sis Chemin de la Chapelle.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la réfection d'un mur situé Chemin de la Chapelle à Marignac sur un chemin de montagne est nécessaire compte-tenu du caractère d'urgence en terme de sécurité. La menace de s'écrouler en contrebas d'un ravin est imminente.

Les dégâts sont essentiellement occasionnés par l'écoulement des eaux pluviales d'où l'importance de canaliser ces eaux.

Un devis a été établi par la société SODECIBA, pour un montant de 6 219.60€ TTC.

Les travaux devraient débuter au mois de septembre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de solliciter le Conseil Départemental pour l'exercice 2020 à hauteur de 80% du montant hors taxes des travaux pour l'exercice 2020 selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux	Montant HT
Conseil Départemental	80%	4 146.40€
Commune (Fonds propres)	20%	1 036.60€
TVA		1 036.60€
	TOTAL	6 219.60€

Le Conseil Municipal approuve ce projet et accepte de solliciter une aide du Conseil Départemental à hauteur de 80% pour les travaux de réfection du mur situé Chemin de la Chapelle.

2- Versement d'une subvention aux différentes associations

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes de subventions présentées par plusieurs associations.

Le maire propose de débattre des différentes sommes à allouer aux associations.

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Il est convenu d'attribuer les sommes suivantes :

- Comité des fêtes.....4000.00€
- ACCA.....100.00€
- Les Cabris de Cierp-Gaud.....100.00€
- SAMAIID'..... 1476.00€
- Expression d'Art.....100.00€
- Amicale bouliste Marignacaise.....300.00€
- Musique en Liberté.....100.00€
- Foyer des 2 Vallées.....300.00€
- Foyer des jeunes.....200.00€

3- Arrêt de l'adhésion auprès de l'UNCCAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier l'adhésion à l'UNCCAS .

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer les documents relatifs à la résiliation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à la résiliation.

4- Désignation des délégués pour le Conseil d'administration du SDIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'incendie et de secours au Conseil d'administration du Service départemental

d'incendie et de secours (SDIS) doivent avoir lieu dans les quatre mois suivant le renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

L'élection des membres élus du Conseil d'administration du Service Départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne est fixée au 11 septembre 2020.

La répartition des 17 sièges du Conseil d'administration s'effectue de la manière suivante:

- 13 représentants du Département
- 3 représentants des EPCI exerçant la compétence incendie.
- 1 représentant des communes non membres des EPCI.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner un candidat titulaire et un candidat suppléant pour le Conseil d'administration du SDIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, Monsieur André CAMPAGNE, candidat titulaire et Monsieur Marcel DORE, candidat suppléant.

5- Don d'une concession par Mr et Mme LAULETTA à la mairie au profit d'une famille nécessiteuse

Monsieur et Madame LAULETTA, bénéficiaire d'une concession au cimetière de Marignac souhaite faire don de celle-ci à la commune afin d'en faire profiter une famille nécessiteuse.

Cette concession porte le numéro 3E 064.

Monsieur le Maire demande donc l'accord au Conseil Municipal d'accéder à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de donner la concession donnée à la commune au profit d'une famille nécessiteuse

6- Questions diverses

- Un arrêté a été pris concernant les règles de "bon voisinage".
- Une convention a été signée entre les représentants des jeunes et la Mairie de Marignac pour l'utilisation du local des jeunes.